

Atelier gestion des risques 13 octobre 2015

Sécurité des soins : tous responsables !

Sylvie Sangaré – cadre de santé
Olivia Rufat – cadre supérieur de santé

Pôle pédiatrie – Onco-hématologie- GHP



L'onco-hématologie pédiatrique

Spécialité - Centre de référence

Oncohématologie – 0 à 18 ans

Région Aquitaine-Charentes

Activité - Durée de séjour :

21 lits – 1 à 6 semaines

2 secteurs dont 1 protégé (pression positive)



Le cheminement dans la culture de sécurité et place des parents

Un travail de 2009 à aujourd'hui, et ...

- Premières analyses et culture de déclaration
- Mise en place d'un groupe de travail institutionnel et réflexion sur la place et implication des parents dans la sécurité des soins





CHU

Hôpitaux de
Bordeaux

Que faisons nous de nos erreurs ?



Ce qui a été fait

PARENTS

PRESCRIPTION



INTERRUPTION
DE TACHES

PLANIFICATION



Ce qui a été fait

- Interruptions de tâches
 - Poste d'accueil depuis début juillet 2014



Ce qui a été fait

- Interruption de tâches
 - Signalétique au sol



- Gilet lors des préparations de médicaments



Ce qui a été fait

➤ Parents

■ Charte des parents <-> Engagement soignant

Dans les locaux et avec le matériel

- La salle à manger est ouverte à tous, ce qui demande discrétion, intimité et propreté des lieux
- La salle de jeux doit être rangée après utilisation
- La salle de bains dans les chambres est à votre disposition
- La chambre particulière est attribuée en fonction de critères de santé et de disponibilité, attribution réévaluée tout au long du séjour
- Un ordinateur est à votre disposition dans chaque chambre, prenez en soin
- Les micro-ondes de la salle à manger sont uniquement réservés aux plats des parents
- La salle de soins, l'office, les réserves et les bureaux sont des espaces exclusivement soignants
- Le matériel dédié au sport ne peut être utilisé qu'en présence de la professeur de sport
 - Par mesure d'hygiène, seul le personnel soignant a accès à l'armoire de linge

Avec les autres familles

- Il est important :
- de ranger vos affaires personnelles
 - de respecter le rythme de vie et de sommeil du voisin (ne pas hésiter à utiliser l'ordinateur et un casque)
 - de mettre les téléphones portables en mode silencieux dans le service

Dans les locaux et avec le matériel

- Le soignant doit garantir l'usage exclusif de la salle des soins, du bureau et de l'office aux professionnels
- Le soignant veille à la bonne utilisation du micro-ondes de la salle des parents (les plats des enfants sont à réchauffer uniquement à l'office)
- Le soignant gère les demandes de linge
- Dans un souci d'organisation des soins et d'entretien des chambres, le soignant s'assure que les couchettes soient repliées à 9h

En tout lieu et toute occasion, le soignant se doit de respecter secret et discrétion professionnels

Vivre ensemble

Avec votre enfant

- Vous pouvez accompagner votre enfant toute la journée mais une seule personne pourra rester la nuit
- Les visites de rentourage peuvent être limitées par l'équipe soignante
- Des mesures de précautions supplémentaires peuvent être mises en place : isolement protecteur, mesures hivernales...

Avec les soignants

- Vous aurez la possibilité d'assister à tous les soins
- Vous ne pouvez réaliser un soin sans information ou/et validation d'un soignant
- Les pompes et les pousses seringues sont étiquetés par le personnel soignant. Vous pourrez, après explication, être autorisé à mettre en silence une alarme, à condition de prévenir immédiatement l'équipe soignante
- A tout moment dans le cadre de la prise en charge de votre enfant un soignant peut entrer dans la chambre
- Pour la sécurité des soins, les temps de transmissions entre les soignants et de préparations des traitements doivent être respectés
- Lors d'un soin ou de la visite du médecin qui ne concerne pas votre enfant, vous serez peut être amené à sortir de la chambre double
- Dans un souci d'organisation des soins et d'entretien des chambres, la couchette doit être repliée à 9h maximum

Engagement soignant

Vie au quotidien

- Le soignant s'engage à respecter au mieux le rythme de l'enfant et l'intimité de chacun
- Le soignant doit s'assurer de la connaissance et du respect des règles de visites. Les exceptions aux règles sont validées par un médecin ou le cadre de santé paramédical
- Le soignant s'assure régulièrement que les critères d'attribution de la chambre particulière (santé et disponibilité) soient bien compris par les parents

Qualité et sécurité des soins

- Le soignant peut autoriser les parents à réaliser un soin tout en restant responsable de ce soin et de son contrôle
- Le soignant laisse la possibilité aux parents d'assister aux soins dans le respect de la qualité et de la sécurité
- Le soignant peut entrer dans la chambre à chaque instant si la prise en charge le nécessite : frapper à la porte avant d'entrer est une règle d'or
- Les dispositifs médicaux doivent être manipulés par le soignant. Celui-ci peut autoriser les parents après explication, à mettre en silence une alarme à condition de prévenir le soignant immédiatement
- La préparation des traitements et les transmissions journalières (6h45/7h15 ; 9h/9h20 ; 13h45/14h15 ; 20h45/21h15) nécessitent calme et concentration. Le soignant s'autorise à différer toute demande non urgente
- Le soignant anticipe les demandes des enfants ou des parents lors des tours systématiques par une analyse approfondie des besoins

■ Mise en place des réunions des parents

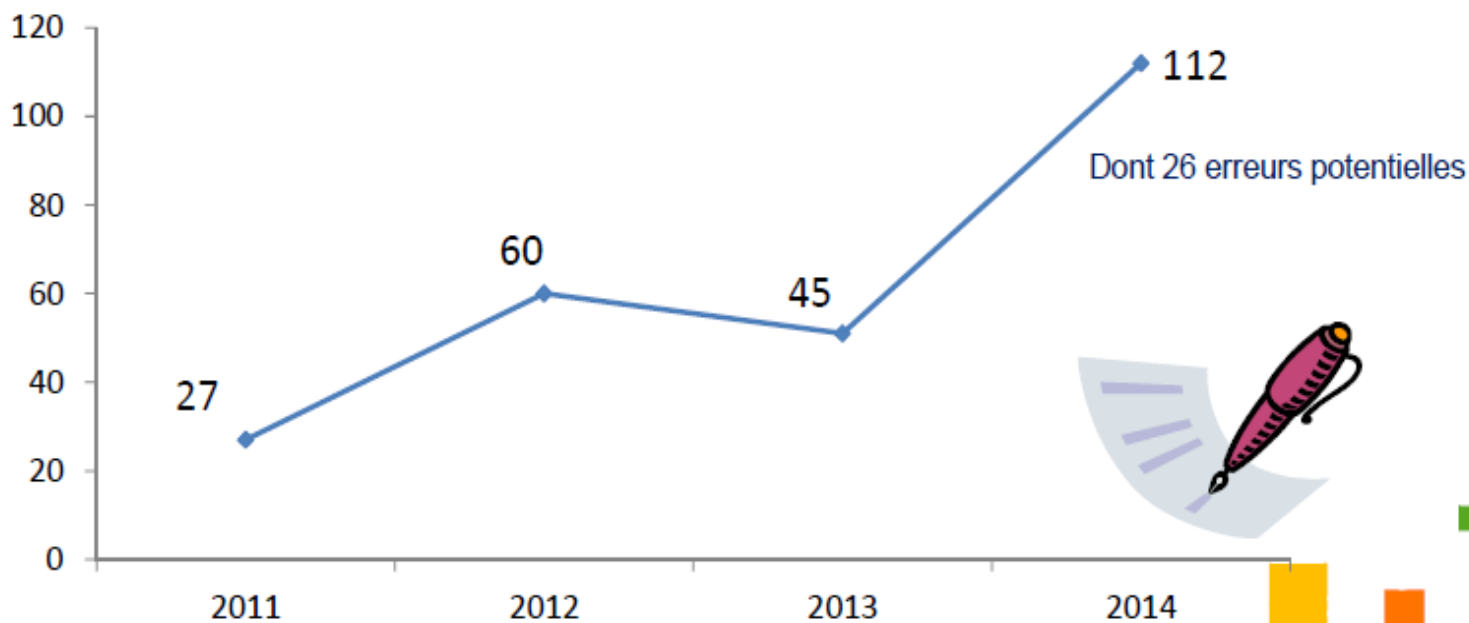


Trouver juste les bonnes...



Evaluation

➤ Evolution des déclarations des EM en 2014



Du côté des familles

Un climat apaisé, diminution des rencontres avec le cadre de santé...





CHU

Hôpitaux de
Bordeaux

Perspectives et conclusion

Réflexion
autour des
pratiques
professionnelles

Mémento
infirmier
informatisé

Travail autour
du
dépassement
des tâches

Des
interrogations
en cours
d'approfondissement

Poursuite
des
réunions du
groupe de
revue des
EM

Enquête de
satisfaction
en 2015



Merci pour votre attention

